

Bruxelles, le 15 novembre 2006

## **La culture contribue à hauteur de 2,6% au PIB de l'Union européenne et emploie au moins 5,8 millions d'Européens, selon une étude publiée aujourd'hui à Bruxelles**

*Dans une étude qu'elle a présentée aux ministres européens de la culture le 13 novembre, la Commission européenne souligne l'importance du secteur de la culture pour l'économie européenne et met en évidence son potentiel de création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité à l'avenir. Avec ses 5,8 millions de travailleurs, le secteur de la culture emploie davantage de personnes que la population active réunie de la Grèce et de l'Irlande. En outre, le secteur de la culture s'adjuge 2,6% du PIB de l'Union en 2003 et affiche des taux de croissance supérieurs à la moyenne des autres secteurs de l'économie.*

Cette étude indépendante, commanditée par la Commission européenne, a été publiée le 13 novembre. Lorsqu'il a présenté les résultats aux ministres de la culture des États membres de l'Union européenne, Ján Figel', le commissaire européen responsable de l'éducation, de l'information, de la culture et du multilinguisme, a déclaré: "Cette étude contribue à battre en brèche le préjugé courant sur la culture en montrant que les arts et la culture sont loin d'être marginaux pour ce qui est de leur contribution économique. En effet, c'est un grand employeur et, en tant que secteur, la culture et les arts contribuent à l'innovation et au développement économique et social de l'UE, de ses régions et de ses villes. Le secteur de la culture est le moteur de la créativité et cette dernière est la base de l'innovation économique et sociale. À ce titre, je suis intimement convaincu que les arts et la culture de l'Union européenne constituent un moteur économique et social dynamique au service d'une croissance plus forte et d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité".

Le document souligne la contribution directe (en termes de PIB, de croissance et d'emplois) et indirecte (liens entre la créativité et l'innovation, liens avec le secteur des TIC, développement régional et attractivité) des secteurs culturels et de la création à l'Agenda de Lisbonne. Les principales conclusions de l'étude sont les suivantes:

Dans une **perspective économique**:

- le secteur a représenté, en **2003, 2,6% du PIB de l'Union**, sa contribution étant supérieure à celle de l'industrie des produits chimiques, du caoutchouc et du plastique (2,3%);
- le secteur se porte bien grâce à un accroissement de sa part dans l'activité économique;

- entre 1999 et 2003, la croissance du secteur a été de 12,3% supérieure à la croissance de l'économie européenne en général;
- le chiffre d'affaires du secteur s'est élevé à plus **de 654 milliards d'euros en 2003**.

Dans une **perspective sociale**:

- **5,8 millions de personnes** travaillaient dans le secteur en 2004, soit **3,1% du total de la population active** de l'UE-25, c'est-à-dire davantage que la population active réunie de l'Irlande et de la Grèce;
- alors que l'emploi total diminuait dans l'UE entre 2002 et 2004, l'emploi dans le secteur augmentait (+1,85%) durant la même période.

Cette étude démontre donc que l'investissement dans la culture est un investissement qui rapporte.

L'étude appelle également de ses vœux une **stratégie cohérente pour le secteur de la création** et propose un **ensemble de recommandations stratégiques** visant à libérer le "potentiel de Lisbonne" de l'économie de la culture en Europe.

La stratégie qui est proposée pour l'avenir se compose de trois grands volets:

- **améliorer la collecte de renseignements d'ordre statistique** sur l'importance du secteur culturel en Europe;
- **apporter une plus grande contribution à la réalisation des objectifs stratégiques de Lisbonne par un usage plus intensif des programmes européens**, la promotion de la créativité, la mise en commun des technologies et la création de plates-formes communes, la promotion de l'investissement dans les industries de la culture et l'intégration de la dimension culturelle dans les accords de coopération internationale conclus entre l'Union européenne et les pays tiers;
- mettre en place une réforme structurelle au moyen d'une coordination accrue des activités et des politiques qui ont une incidence sur le secteur culturel et de la création au sein de la Commission européenne.

L'étude alimentera les débats lors du **Sommet européen de Lisbonne du printemps 2007**.

Elle sera également largement prise en compte dans la communication sur le rôle de la culture en Europe qui doit être adoptée l'année prochaine.

Le résumé de l'étude et le texte complet de celle-ci peuvent être consultés à l'adresse suivante:

[http://ec.europa.eu/culture/eac/index\\_fr.html](http://ec.europa.eu/culture/eac/index_fr.html)

Pour de plus amples informations sur les actions de l'UE dans le domaine culturel, voir:

[http://ec.europa.eu/culture/eac/index\\_fr.html](http://ec.europa.eu/culture/eac/index_fr.html)